

## ARRETE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Arrêté n° 03/2024

**Objet : Nomination administrateur au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-12 par renvoi de R123-27,

VU la délibération du Conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 juillet 2020 fixant le nombre de membres élus et nommés du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 21 septembre 2020 relative à l'installation du conseil d'administration du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU l'arrêté 01/2022 portant nomination de Madame Eliane LAPEGUE en tant qu'administratrice du CIAS

CONSIDERANT le décès de Madame Eliane LAPEGUE et la nécessité de la remplacer

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Michel DULUCQ pour représenter la catégorie des « associations pour personnes âgés et retraités ».

### ARRETE

**Article 1 :** est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, en sa qualité de représentant du club du 3<sup>ème</sup> âge de Saint Lon les mines

**Monsieur Jean-Michel DULUCQ**

**Article 2 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

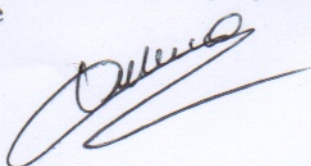
- Monsieur le Sous-Préfet,
- A l'intéressée.

**Article 3 :** Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Peyrehorade, le 28 mars 2024

Notifié à l'intéressé le 4/4/2024  
Signature



Le Président de la Communauté de Communes  
du Pays d'Orthe et Arrigans  
**Jean-Marc LESCOUTE**

